

Bachelier en enseignement section 3 sciences

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE		
Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT		
Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL		
Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RN3301 Pratiques inclusives			
Ancien Code	PERN3B31PRATC	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	B/C/Z/B/Z/C/B/C/Z/B/Z/C/ESB3310		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<u>HELHa Braine-le-Comte</u> Catherine FIASSE (fiassec@helha.be) <u>HELHa Leuze-en-Hainaut</u> Florence VAN MEENEN (vanmeenenf@helha.be) Anne-Catherine CAMBIER (cambierac@helha.be) <u>HELHa Loverval</u> Florence DANGOISSE (dangoisef@helha.be) Eveline ZUANON (zuanone@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les objectifs principaux de ce cours sont de définir le périmètre de l'inclusion ainsi que de présenter un ensemble varié et complémentaire de pratiques inclusives (intervention aux différents niveaux de l'institution et en relation avec les familles).

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **LES COMPÉTENCES DE L'ORGANISATEUR ET ACCOMPAGNATEUR D'APPRENTISSAGES DANS UNE DYNAMIQUE ÉVOLUTIVE**

Sous Compétence 3.5 Agir comme pédagogue au sein de la classe et au sein de l'établissement scolaire dans une perspective collective, notamment à travers :

- 3.5.4 la conception et la mise en oeuvre de pratiques de différenciation pédagogique, d'accompagnement personnalisé des élèves tenant compte de leurs acquis antérieurs, de leur profil d'apprenant et, s'il échet, de leurs besoins spécifiques et reposant notamment sur le co-enseignement ou la co-intervention pédagogique ;

Acquis d'apprentissage visés

À la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant-e est capable de :

- Comprendre et prendre en compte les singularités des élèves dans le milieu scolaire comme levier pour favoriser une meilleure prise en compte des singularités des individus dans la société
- Prendre conscience et s'appuyer sur la dimension positive, non déficitaire de la multiplicité, de l'hétérogénéité des élèves

- Identifier dans les pratiques de classe les méthodes et gestes professionnels qui tiennent compte des singularités des élèves
- Adopter une approche critique et inclusive dans ses pratiques professionnelles afin de prendre en compte les singularités des élèves.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERN3B31PRATCA Pratiques inclusives

60 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERN3B31PRATCA Pratiques inclusives

40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier en enseignement section 3 sciences

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Pratiques inclusives			
Ancien Code	22_PERN3B31PRATCA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZESB3311		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Florence VAN MEENEN (vanmeenenf@helha.be) Anne-Catherine CAMBIER (cambierac@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les objectifs principaux de ce cours sont de définir le périmètre de l'inclusion ainsi que de présenter un ensemble varié et complémentaire de pratiques inclusives (intervention aux différents niveaux de l'institution et en relation avec les familles).

Objectifs / Acquis d'apprentissage

À la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant-e est capable de :

- Comprendre et prendre en compte les singularités des élèves dans le milieu scolaire comme levier pour favoriser une meilleure prise en compte des singularités des individus dans la société
- Prendre conscience et s'appuyer sur la dimension positive, non déficitaire de la multiplicité, de l'hétérogénéité des élèves
- Identifier dans les pratiques de classe les méthodes et gestes professionnels qui tiennent compte des singularités des élèves
- Adopter une approche critique et inclusive dans ses pratiques professionnelles afin de prendre en compte les singularités des élèves.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

1) Périmètre de l'inclusion :

- o Dimension du vivant, dimension sociétale, dimension sociale et individuelle (diversité culturelle, dimension de genre, diversité linguistique, diversité physique et sensorielle, diversité intellectuelle)
- o Difficultés d'apprentissage, troubles d'apprentissage et situations de handicap

2) Intervention aux différents niveaux de l'institution et en relation avec les familles

- o Au sein de la classe
- Pédagogie universelle et réponse à l'intervention (RAI)
- Prévention et pratiques inclusives/efficaces : méthodes de travail variées qui tiennent compte des singularités de chacun-e (exemples : aménagement de la classe, dispositif pédagogique, support de présentation, communication, intérêt, autonomie, évaluation, feedback...)
- Coenseignement au service de l'inclusion
- o Fonctionnement en réseau

- Mission/rôle des différents professionnels (logopèdes, ergothérapeutes, éducateurs, psychologues, enseignants...)
- Aménagements raisonnables en lien avec les troubles des apprentissages (PIA - plan individualisé d'apprentissage - DAccE, dossiers d'accompagnement de l'élève)
 - o Au niveau du système scolaire
- Enseignement ordinaire, intégration et enseignement spécialisé
- Mission/rôles des structures d'appui du système éducatif (PMS, pôles territoriaux)
- EVRAS

Les cours traiteront les thèmes précités, avec la possibilité d'adaptation en fonction des échanges, des exercices ainsi que des retours des étudiantes et étudiants, dans une logique de co-construction des apprentissages.

Démarches d'apprentissage

Les cours se donneront a priori en présentiel. Les cours et travaux pratiques alterneront entre différentes méthodes, par exemple: exposé interactif, études de cas, travail en sous-groupes, jeux de rôle, utilisation des outils numériques, exercices, partage de ressources, feedbacks entre pairs.

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance de questions-réponses.

Sources et références

La bibliographie sera transmise au fur et à mesure des cours.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Les diapositives du cours et les éventuels articles disponibles sur ConnectED.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit individuel.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).